

Chef de service de sécurité incendie (SSIAP 3) Recyclage



PRE-REQUIS

- Être titulaire de l'attestation de formation :
 - de Sauveteur Secouriste du Travail
 - ou du PSE 1 en cours de validité
- Justifier de 1607 h d'emploi SSIAP 3 durant les 36 derniers mois

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

- Le maintien des connaissances est obligatoire
- Les personnels des services de sécurité incendie en exercice, conformément à l'arrêté du 02 mai 2005, doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions de l'arrêté (programme en annexe V). A l'issue du stage, une attestation, dont le contenu minimal est décrit en annexe XII, est délivrée par le centre de formation

OBJECTIFS

- Conservation des compétences nécessaires à :
 - Manager le service de sécurité ;
 - Conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie ;
 - Porter assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent.
 - Effectuer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service.)

DURÉE DE LA FORMATION

21 heures

PUBLIC CONCERNÉ

Chefs de service en exercice détenteurs du SSIAP 3 depuis 3 ans ou ayant été recyclés depuis 3 ans

ACCESSIBILITE PSH

Nous contacter au 0467994812

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

Minimum : 5
Maximum : 12

LIEU

A définir

AF003-01-v01-2023-09

MAJ : 2023-11-27

PROGRAMME

- Réglementation 7h00
 - Evolution des textes réglementaires
- Management de l'équipe 5h00
 - Gestion du personnel et des moyens du service
- Commissions de sécurité 4H00
 - Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles.
- Etude de cas 5h00
 - Analyse d'un projet de construction

METHODE PEDAGOGIQUE

La formation est basée sur une alternance de théorie et de pratique. SSI en fonction, vidéo projection, plans.

METIERS VISES

Chef de service d'équipe incendie et assistance à personne.

MODALITES D'EVALUATION

Dans le cas de défaillance notoire du stagiaire, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

Une appréciation sur les actions de l'agent pendant les séquences pratiques transmise à son employeur

VALIDATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Délivrance d'une attestation de recyclage SSIAP 3 ou remise à niveau proposée

SUITE DE PARCOURS

Permet de continuer à exercer la fonction de SSIAP 3 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques et de se présenter à la formation AP2.

FINANCEMENTS POSSIBLES



AF003-01-v01-2023-09

MAJ : 2023-11-27